

Charte d'éthique

Ensemble en faveur d'un sport sain, respectueux et correct!

La Charte d'éthique reflète les règles d'éthique fondamentales que les membres de Swiss Volley sont tenus de respecter mutuellement, lors de contacts avec des tiers et avec la nature. L'objectif visé est une entente harmonieuse, dans le respect et la tolérance.

I. Principes de la Charte d'éthique du sport

Traiter toutes les personnes de manière égale ! La nationalité, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, l'origine sociale, les préférences religieuses et politiques ne sont les éléments d'aucun désavantage.

Promouvoir l'harmonie du sport avec l'environnement social ! Les exigences relatives à l'entraînement et à la compétition sont compatibles avec la formation, l'activité professionnelle et la vie de famille.

Favoriser le partage des responsabilités ! Les sportifs et les sportives sont associés aux décisions qui les concernent.

Respecter pleinement les sportifs et les sportives au lieu de les surmener ! Les mesures prises pour atteindre les objectifs sportifs des individus ne lèsent ni leur intégrité physique ni leur intégrité psychique.

Eduquer à une attitude sociale juste et à un comportement responsable envers l'environnement ! Les relations mutuelles entre les personnes comme l'attitude envers la nature sont empreintes de respect.

S'opposer à la violence, à l'exploitation et au harcèlement sexuel ! La prévention s'effectue sans faux tabous : être vigilant, sensibiliser, intervenir à bon escient.

S'opposer au dopage et aux toxicodépendances ! Expliquer sans relâche et, en cas de consommation, réagir immédiatement.

II. Règles de comportement

Dans le cadre de leurs activités sportives, professionnelles et sociales, les membres de Swiss Volley se comportent de manière loyale et intégrative. Ils sont en particulier tenus de respecter les principes du fair-play.

Au travers de leur comportement, les membres de Swiss Volley contribuent à promouvoir l'image du volleyball. Ils s'abstiennent de tenir des propos qui pourraient nuire à la réputation ou à l'honneur de Swiss Volley, d'autres membres ou de tiers.

Les membres de Swiss Volley s'abstiennent de tout genre de violence corporelle ou physique. Ils se gardent également de causer volontairement des dommages à la propriété.

Les membres de Swiss Volley s'abstiennent de toute remarque, gestuelle ou mimique raciste, portant atteinte à l'honneur ou diffamatoire. Ils se gardent également de prononcer des injures.

Avant, pendant et après la compétition, tous les membres de Swiss Volley ont un comportement poli et respectueux envers les arbitres, les officiels, les adversaires et les spectateurs. Ils acceptent les décisions des officiels dans un esprit sportif et s'abstiennent de toute attitude propre à influencer les décisions de l'arbitre.

III. Disposition pénale

Les violations de la Charte d'éthique font l'objet d'une enquête menée par l'organe compétent. Outre les sanctions prévues, l'organe compétent peut suspendre la participation pour une période allant jusqu'à deux ans. Dans les cas particulièrement graves, l'exclusion à vie de la fédération peut être prononcée.

Approuvé par le Parlement du volleyball

le 20 novembre 2004